

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 16 décembre. — Des ordres du ministre de la guerre ont retardé le départ du général Semélé pour l'armée de l'Est, où il doit commander une division. Depuis ce moment, le général travaille tous les jours au ministère de la guerre.

— Le général Semélé a été reçu hier en audience particulière du roi. Tous les régimens qui doivent faire partie de sa division se réunissent successivement.

— Presque tous les ambassadeurs ont expédié ce matin des courriers pour leurs cours.

— On assure que des ordres du maréchal Soult prescrivent une augmentation de travail dans les ateliers des manufactures d'armes. Des marchés de munitories et de schakos ont été passés d'urgence ; dans le commencement de la semaine on avait passé un marché de 140 mille sacs de peau pour la troupe.

— Le général Solignac a eu hier une conférence avec M. de Broglie à laquelle assistait le ministre de Sa Majesté dona Maria. On assure que les gouvernemens anglais et français sont résolus à demander promptement la solution de la question portugaise.

— Le colonel Duvergier, chef d'état-major et l'ingénieur Valade ont été présentés par le général Solignac à S. M. dona Maria. Ils sont partis pour Londres, d'où ils doivent s'embarquer pour Porto.

— La duchesse de Berry est indisposée, mais son état ne présente rien d'inquiétant.

— Le comte Emmanuel de Brissac doit remplacer le comte de Mesnars, à Blaye, auprès de M<sup>me</sup> la duchesse de Berry.

— On écrit de Cherbourg, 8 décembre :

« Nous avons des nouvelles de l'escadre par la corvette Bayonnaise, arrivée hier des Dunes, où elle a laissé la corvette l'Ariane, avec une partie de la division. La frégate la Syrene, n'ayant pu atteindre les Dunes et rallier l'escadre, a mouillé sur la rade de Douvres. Il a été impossible à l'escadre de tenir la mer sur les côtes dangereuses de la Hollande, avec les gros vents qui n'ont cessé de régner, sans s'exposer à se perdre corps et biens. La Syrene et l'Ariane ont été près de sept jours d'un temps affreux à gagner la côte d'Angleterre. On ne pense pas qu'à moins d'avoir une expédition déterminée, sur un point quelconque de la Hollande, l'escadre reprenne la mer : car, pendant la saison actuelle, ce serait compromettre nos navires que de les renvoyer en croisière. C'est à tort qu'on a attribué à un changement de politique de la part du gouvernement anglais le retour de la presque totalité de l'escadre anglaise sur la rade des Dunes. Le même motif, l'impossibilité de tenir la mer par les mauvais temps qui règnent dans les mers du Nord, a fait rentrer à ce mouillage, les vaisseaux anglais. La corvette Bayonnaise est entrée dans le grand-port pour quelques réparations. Elle faisait beaucoup d'eau. Elle doit, dit-on, repartir incessamment. »

— La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi formé par le père suprême Eufantin et par Michel Chevalier, contre l'arrêt qui les condamne à un an de prison. Tandis que ces deux chefs de la doctrine saint-simonienne se rendaient en prison après l'audience, leurs disciples prenaient en grand costume et le sac sur le dos, la route de Lyon, où ils vont, au nom du père suprême, vivre de leur travail, ou chercher, comme ils disent, le baptême de salaire.

## BELGIQUE.

### ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Grand quartier-général de Berchem, 17 décembre, à midi. Ce que je vous ai annoncé hier est pleinement confirmé. M. le duc d'Orléans devait être aujourd'hui de tranchée avec M. de Lafontaine, aide-de-camp de M. le maréchal; mais il y a eu contre-ordre : le duc d'Orléans a été obligé de retourner à la frontière et de rester à la tête de sa brigade,

tout faisant présumer un mouvement de la part de l'armée ennemie. On apprend que le prince d'Orange est toujours à Berg-op-Zoom; autour de cette place il n'y a guère que 10,000 hommes, mais on sait que toute l'armée est sur la même ligne, qui se prolonge jusqu'à Eindhoven.

Le 19<sup>e</sup> de ligne se rend en entier à la tranchée, il doit fournir en grande partie les travailleurs pour la nuit prochaine. La boue qui remplit les boyaux de communication et les tranchées oblige à renforcer les travailleurs, et à les faire travailler moins long-temps, en outre, le grand nombre de corps employés au siège font que quelques régimens viennent de très-loin.

Un nombre considérable d'étrangers s'est établi à Berchem, et cherche à pénétrer au quartier-général, comme, parmi ceux qui se prétendent correspondans de divers journaux, il est question de plusieurs espions, M. le lieutenant de genlarmier, Boutellier, commandant la force publique du grand quartier-général, vient de s'établir ici avec ordre d'exercer une surveillance active sur toutes les personnes qui, sans mission bien constatée, cherchent à se procurer des renseignements.

Déjà, par les soins de M. Boutellier, quelques-uns ont été arrêtés et mis en prison; d'autres ont été forcés de quitter le quartier-général.

De nouveaux renseignements sont parvenus de la division Sébastiani; on s'occupe avec activité de la construction de nouvelles batteries sur l'Escaut, parce que le général Sébastiani, qui s'attend à chaque instant à voir tenter ce passage par l'escadre hollandaise, veut être en mesure de l'empêcher.

Berchem, 17 décembre (soir.)

### Dix-huitième journée du siège.

Il y a quelques jours que j'ai essayé d'apprécier la marche du siège, dans ce que j'ai considéré comme sa première période, les travaux qui ont amené l'occupation de la lunette St-Laurent. La, ainsi que je l'ai dit, le génie s'est surtout distingué; il pouvait appeler l'artillerie à son aide; il ne l'a pas fait, comme pour prouver qu'il était possible de se passer de son concours, et il a réussi; il a fait plus, il ne s'est pas écarté du chemin qu'il s'était tracé à l'avance, et il est arrivé à son but en quelque sorte à l'heure qu'il avait lui-même fixée.

Qu'on approuve ou non le système adopté, c'est une question de science; toujours est-il que le fait est comme je viens de l'établir.

Mais aujourd'hui le génie semble avoir terminé sa tâche; il est arrivé au couronnement du chemin couvert du corps de la place, et soit impuissance de pousser quant à présent ses travaux plus loin sans le concours de l'artillerie, soit volonté de laisser le champ libre à cette arme, il est facile de juger par les dispositions qui se font que le premier rôle va changer; et c'est de l'artillerie surtout que désormais nous aurons à nous occuper.

Avec son action, commence la période la plus intéressante du siège, la plus pénible pour l'assiégeant, et celle aussi où l'assiégé pourra déployer sa science, s'il en a. Et c'est ici l'occasion de faire remarquer que jusqu'à présent la défense de la citadelle porte sans doute le caractère d'une résolution et d'une énergie peu ordinaires, et que personne sans doute ne cherche à lui contester, mais rien jusqu'à présent n'a annoncé chez le général hollandais la connaissance de la défense scientifique d'une place; ainsi dans l'attaque du chemin couvert de la lunette, les assiégeans n'ont rien rencontré des obstacles qui devaient les arrêter pas à pas. Ainsi, pour les travaux de mine contre la lunette,

à défaut du raisonnement qui seul suffisait pour les indiquer, les feuilles publiques d'une part, les espions de l'autre, ont dû suffisamment en avertir le général Chassé qui pourtant n'a rien fait, comme travail d'art, pour s'y opposer. Maintenant qu'il s'agit du corps de la place, aura-t-il recours à ces moyens de science, on ne peut guère le croire. Le général hollandais se bornera, suivant toutes les apparences, à la défense brutale du canon.

L'artillerie française rencontre dans ses dispositions des difficultés vraiment effrayantes, et qui ne peuvent être surmontées que par un courage plus qu'humain. Le temps qu'il fait depuis quatre jours les explique; c'est avec de la boue qu'ils sont obligés de construire. L'épaulement des batteries de brèche est cependant terminé; ainsi elles pourraient être armées, mais s'il est permis de tirer induction de ce qui se passe, elles ne le seront pas immédiatement. On a senti la nécessité de laisser d'abord agir les contre-batteries pour étendre le feu de la demi-lune en arrière de la lunette St-Laurent.

Cette demi-lune devra également être, suivant toutes les apparences, emportée avant qu'on en vienne au bastion de Tolède.

La demi-lune sera sans doute emportée de vive force après quarante-huit heures peut-être de feu. Le fossé moins large que celui de la lunette permet l'établissement d'un pont; on en parle, et il semble que les dispositions en sont commencées. C'est n'est qu'après l'occupation de la demi-lune qu'on pourra attaquer sérieusement le bastion. Toutefois il se fait en ce moment sur la contre-garde entre le fort Montébello et l'enceinte de la ville un travail qui indique le prochain établissement d'une batterie destinée à recevoir, dit-on, quatre pièces de 16, qui dès-à-présent tireraient sur le bastion de Tolède.

On voit quel rôle important est destiné dans ces conjonctures à l'artillerie, et combien d'occasions vont se présenter d'employer sa puissance. Mais elle a double obstacle à surmonter, dans la saison, et dans la solidité des vieilles constructions de la citadelle.

Le duc d'Orléans devait prendre aujourd'hui son jour de tranchée; mais hier quelques mouvemens dans l'armée hollandaise ayant pu faire supposer que le prince d'Orange aurait intention de tenter de couper une digue au-dessous d'Auvers, le prince a dû rester à son poste à l'avant-garde. Son tour de tranchée a donc été passé, ainsi que celui des généraux Voirol, Castellane et autres, dont les brigades occupent la frontière. C'est sans doute à ces mouvemens qu'avait rapport le voyage fait hier à Bruxelles, par M. de l'Aigle.

Des approvisionnemens considérables en munitions de toute nature continuent à arriver. Ces approvisionnemens sont mêmes, aux yeux de quelques personnes, hors de proportions avec notre matériel du siège; et, à coup-sûr, la citadelle sera rendue, avant qu'ils soient épuisés.

### NOUVELLES DU PORT.

Toute la matinée des bombes dépassant la citadelle sont tombées dans l'Escaut non loin des canonnières et de la Tête de Flandres.

Ce matin une éclaircie a permis de reconnaître que la frégate Eurydice mouillée un peu plus bas que Lillo ne porte plus le pavillon de contre amiral au mât d'artimon à cause de la mort de l'amiral Leeuwe Van Aduwaart.

Le reste de l'escadre, composé de deux corvettes, Proserpine et Comète, et une vingtaine de canonnières se trouvent entre Lillo, le fort Frederick et Baths.

On dit que le poste du contre-amiral décédé, sera rempli par le vice-amiral De Man, connu honorablement dans la marine hollandaise.

— L'on disait ce matin au port que l'escadrille belge avait fait un mouvement, et descendrait la rivière jusqu'au fort Frederick-Hendrick, en laissant devant les forts Sainte-Marie une couple de brigantins, uniquement pour défendre la communication avec la citadelle. Nous n'assurons pas le fait; s'il était vrai, notre marine se ferait voir et une légère excursion lui servirait de leçon de pratique de navigation.

*Post-scriptum.* — Nous apprenons qu'en effet les canonnières n° 3 et 4 ont descendu l'Escaut à quatre heures du matin se rendant au fort Philippe où l'on parle d'établir un barrage pour intercepter toute correspondance à l'ennemi. (J. d'Anvers.)

ANVERS, LE 18 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare* :

Les derniers numéros des journaux qui son arrivés hier de la Hollande en ville avaient essayé de nombreuses coupures. La séance des états généraux en avait été extraite sans doute par les ciseaux de la police de Guillaume. Les motifs de cette suppression sont connus : dans la séance des états-généraux que cette feuille devait transmettre, quelques députés ont demandé aux ministres si la Prusse n'intervenait pas et pourquoi le gouvernement en avait fait courir le bruit. Les ministres n'ont su que répondre. Il en a été de même de la question pourquoi le gouvernement sacrifiait en pure perte la garnison entière de la Citadelle, et dans quel but la hollandaise soutenait contre la France une guerre inutile.

On voit qu'il ne suffit pas à Guillaume d'avoir anéanti toute liberté de la presse dans son royaume, où un simple arrêté de bourgmestre supprime un journal mais qu'il faut encore que la police interventionnelle pour empêcher que les justes reproches de la nation ne soient entendus au-dehors.

Les Hollandais sont occupés à blinder une batterie d'obus qu'ils ont placée au bastion de Tolède, sans doute pour contrarier les batteries de brèche qui doivent donner incessamment.

— Le mauvais temps a empêché cette nuit d'accélérer les ouvrages comme on l'aurait bien voulu malgré cela il se trouvait déjà à midi quatre batteries de montées pour battre en brèche.

— Des batteries sont montées pour détruire et couper un batardeau qui se trouve peu éloigné de l'écluse.

— On remarque que depuis quelques jours le hollandais envoie moins de bombes, et beaucoup plus de boulets.

— Les pertes des français ne s'élèvent tous les jours qu'à quelques blessés; il y a peu de morts.

— On s'attend à tout moment à voir commencer à battre en brèche.

— Les amis de Guillaume, pour se consoler de la mort du contre-amiral hollandais frappé par un obus français, répandent le bruit que cet officier s'est brûlé la cervelle.

— Un homme a été tué ce matin par un éclat de bombe dans la rue de la Cuiller; le même éclat a blessé grièvement une autre personne.

— Un morceau d'obus est tombé ce matin près de la place Verte, rue du Gage. Une croisée en a été brisée.

— La garnison de la citadelle se trouve réduite à un état des plus misérables. Le général Chassé a eu l'inconcevable imprévoyance de ne pas mettre à l'abri des bombes tout ce qui pouvait contribuer à la subsistance de ses troupes. Le feu a consumé le riz, la farine, le genièvre et une partie considérable de bois dont les débris servent maintenant à garantir quelques malheureux qui cherchent à se soustraire à l'effet des projectiles lancés dans la forteresse.

— Les hollandais de la citadelle étaient sans doute instruits de l'arrivée probable de S. M. qui devait

avoir lieu à Anvers, car on a remarqué hier que des décharges à mitraille ont été tirées de la forteresse sur toutes les voitures qui passaient par la chaussée de Berchem.

— D'après des lettres de commerce arrivées de Londres à Anvers, la Hollande aurait offert d'entrer en négociation avec la Belgique sous la médiation des cinq puissances.

— Des éclats de bombes et des débris d'autres projectiles étaient tombés depuis plusieurs jours dans la caserne des Jésuites occupée par la 6<sup>e</sup> compagnie de la garde civique de Louvain, lorsque dans la nuit du 15 au 16, un obus entier, tomba à travers le toit et traversa deux étages. Un sergent la saigna et la jeta par la croisée; heureusement elle n'éclata pas. La compagnie en sortit la même nuit et fut coucher dans la caserne des Capucines où sont encore les 5 autres compagnies du bataillon. Depuis hier cette compagnie seule et non la garde civique entière de Louvain est logée chez les bourgeois.

— Des renseignements sont parvenus de la division Sébastiani; on s'occupe avec activité de la construction de nouvelles batteries sur l'Escaut; parce que le général Sébastiani, qui s'attend à chaque instant à voir tenter le passage par l'escadre hollandaise, veut être en mesure de l'empêcher.

— L'armée hollandaise se remue dans le Brabant septentrional. Il est impossible de croire qu'il ait songé un instant à opérer contre l'armée française. Ce sera probablement par suite de sa concentration sur Oostbourg.

— L'article suivant du *Handelsblad* est un échantillon des mille et un moyens dont on se sert en Hollande pour entretenir le patriotisme :

« D'après une lettre particulière du bord de l'*Eurydice* du 13, on avait reçu des nouvelles de la citadelle qui contenaient diverses particularités sur l'attaque des Français, leur perte jusqu'à ce jour était de sept mille hommes; le maréchal avait fait demander quelques heures pour enterrer ses morts, et le général Chassé avait répondu à cette demande par de nouvelles décharges de son épouvantable artillerie. »

— Les attilleurs français comptent être maîtres de la citadelle pour la Ste-Victoire, le 23. D'autres disent que la conquête sera remise au 29, afin que les ducs d'Orléans puissent remettre les clefs de la place à son auguste père, dans la salle des marchés, le 31 à minuit.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

La dernière nuit a été terrible pour les opérations du génie. Les travailleurs, dans l'eau jusqu'aux genoux, luttèrent avec une constance admirable contre des difficultés qui semblaient insurmontables. Plusieurs de ces travailleurs ont péri sous les éboulements; d'autres ont été plus ou moins blessés. M. Couteau capitaine du génie a été tué par un boulet. Le lieutenant Gravel du 19<sup>e</sup> régiment a été tué par une balle qui l'a atteint dans l'œil droit. Il y a eu plusieurs tués et blessés par la fusillade très-meurtrière de la citadelle.

Malgré tous les obstacles, le siège marche vers sa dernière période. La demi-lune et le bastion seront bientôt entamés. Les moyens de résistance sont doublement puissants par la force des constructions et par l'art qui les a dirigées. C'est aussi l'art et la puissance du génie et de l'artillerie qui en triompheront avec la valeur et la persévérance des assaillants.

Nous avons toujours à déplorer la chute de quelques projectiles dans la 4<sup>e</sup> section et les malheurs qui en résultent. Une bombe a fait beaucoup de ravages dans le cabinet d'histoire naturelle de M. Kets, formé avec tant de soins. Une autre est également tombée dans le jardin de M. Lemmens; une personne a été tuée et une autre blessée. Beaucoup d'habitans abandonnent ce périlleux quartier.

— La reine a envoyé à l'hôpital militaire du linge à pansement et de la charpie préparée par elle-même. La nation et les armées belge et française apprendront avec reconnaissance cette preuve de la sollicitude de S. M.

Une foule de personnes d'Anvers et de quelques autres villes du royaume font également des envois

de linge et d'autres dons. Notre ville est toujours la première dans ces actes d'humanité et de bienfaisance et c'est avec orgueil que nous le lui rappellons.

BRUXELLES, LE 18 DÉCEMBRE.

Le roi partira ce matin à 11 heures pour Anvers où il restera quelques jours.

— M. le général Evain, ministre de la guerre est allé à Anvers hier; il était de retour dans la même soirée.

— M. le général Latour-Maubourg est arrivé hier au soir à Bruxelles avec son aide-de-camps.

— Muller Mertens, né à Groenhoven; brigadier du corps des guides; Jean Stas, né à Bruxelles; Louis Minot, né à Hasselt; et Jean François Beckaer, né à Zichem, soldats du même corps des guides, ont été condamnés, hier, par le conseil de guerre du Brabant, tous quatre à la peine de mort, pour rébellion à force ouverte. Ils avaient fait violence au factionnaire et l'avaient renversé pour sortir de la caserne où ils étaient consignés.

— C'est par erreur qu'il a été dit que c'était par le roulage de M. Detige, que le grand mortier a été transporté de Liège à Anvers. Ce transport a été exécuté par le roulage de M. P. J. Henry, de Bruxelles. Trente-cinq chevaux avaient été en permanence aux divers relais depuis le premier de ce mois, afin que le transport eût lieu en dix-huit heures.

— On écrit d'Ostende, 12 décembre :

Un sloop et un bateau à vapeur sont venus prendre les volontaires pour l'armée de don Pedro. Ils sont partis aujourd'hui, le premier avec 60, et le second avec 147 hommes pour Douvres, où un autre bateau à vapeur les prendra pour les transporter à leur destination.

Voici le résumé du projet de budget des dépenses pour 1833, présenté à la chambre par le ministre des finances :

Dettes publiques,	27,431,468	28
Dotations,	3,438,332	95
Ministère de la justice,	5,531,765	22
» des affaires étrangères,	744,960	00
» (ordre Léopold)	116,300	08
» de la marine,	757,524	00
» de l'intérieur,	8,615,816	82
» de la guerre (pied de paix),	25,000,000	00
» des finances,	41,026,118	57
Non valeurs,	651,800	00
Total, francs	83,014,085	84

*Justice.* Ce ministère, par suite de la nouvelle organisation judiciaire et par les majorations faites à quelques traitemens se trouve augmenté sur celui de 1832 de la somme de francs 648,395 47 1/2

*Affaires étrangères.* La nécessité de mettre les agens de quelques légations à même de vivre d'une manière analogue à leur position a fait proposer quelque augmentation qui porterait au budget de 1833, une somme en plus de celui de 1832, de 139,669 09

*Marine.* Ce ministère n'a subi que peu de changement. Néanmoins, il est supérieur à celui de 1832, de 285,862 67.

*Intérieur.* Les développemens de ce ministère n'ont pas encore été publiés; mais le total présente, avec celui de 1832, une différence en moins de 802,798 10.

*Guerre.* Le budget de la guerre n'a été présenté que sur le pied de paix, il est établi sur un effectif de

390 officiers et employés de divers états-majors;
19,974 sous-officiers et soldats d'infanterie;
4,502 de cavalerie;
3,331 d'artillerie;
416 du génie;
1,499 de gendarmerie;
Ensemble, 29,812 officiers, sous-officiers et soldats ainsi repartis :

42 régimens d'infanterie de ligne, 3 régimens de chasseurs à pied, 2 régimens de chasseurs à cheval, 2 régimens de lanciers, 1 régiment de cuirassiers, 1 régiment de guides, 2 régimens d'artillerie et 1 régiment de gendarmerie, plus, des compagnies de pompiers, de mineurs, sédentaires, etc.

Il y a au budget, en activité 5 généraux de division, 11 généraux de brigade et 3 généraux de brigade commandans de province; en disponibilité 1 général de division et 6 généraux de brigade; en non activité 4 généraux de division et 4 généraux de brigade; ensemble 7 généraux de division et 15 généraux de brigade.

*Finances.* Ce département présente une différence en moins de 33,703 fr. 50 c. en moins sur 1832.

Nous recevons à l'instant d'une source officielle, les nouvelles de notre gros mortier.

Les épreuves faites à Braschaet près d'Anvers ont donné les résultats les plus satisfaisants 8 coups ont été tirés aux charges de 3, 4, 5, 6 et 8 kilogrammes; en tirant deux coups avec chacune des 3 dernières. La bombe, lancée avec 6 kilogrammes, est arrivée intacte à une distance de 200 mètres.

— On écrit de Verviers, 18 décembre :

Hier entre 8 et 9 heures du soir, un incendie éclaté dans une petite maison, rue Sancy, en ville. Il a été promptement éteint; mais un grand affreux en est résulté: une petite fille, âgée de 5 à 6 ans, a été consumée par les flammes, on n'a pu la sauver; elle appartient à une veuve enlevée et déjà mère d'une nombreuse famille. Cette malheureuse femme a perdu dernièrement son époux, sa fille et sa maison ont été dévorées par les flammes.

— On écrit de Gand, 17 décembre :

Dans la soirée d'hier, la police, assistée de la gendarmerie, a arrêté les sieurs Coavrear van Maldegheem, fabricant, van Loocke, éditeur du *Messenger de Gand*, Steven, ex-éditeur, et Froment, rédacteur du même journal.

Les deux premiers ont été saisis à leur domicile; le sieur Steven à la société *Utopia*, et le sieur Froment au spectacle.

Plusieurs bruits circulent sur le motif de ces arrestations: on dit assez généralement qu'elles ont été ordonnées par l'autorité militaire en vertu de l'état de siège.

Les hussards d'Orléans, cantonnés à Lokeren, font des patrouilles le long des frontières hollandaises jusqu'à Zelzaet près de Sas-de-Gand. Il paraît que les Hollandais concentrent leurs forces à Breskens et à Terneuzen, où on a établi de fortes batteries et qu'on se propose de fortifier encore.

C'est par erreur qu'on a annoncé que les embarcations hollandaises peuvent traverser le polder de *Borgerweerd* près la Tête-des-Flandre, la coupure près la Pipe de-Tabac ayant été bouchée, c'est sur ce point même qui est établie une batterie française.

La pièce suivante a été adressée aux chefs des corps commandant les troupes de la 6<sup>e</sup> division militaire :

ORDRE DU JOUR.

Il est parvenu à la connaissance du général commandant la 6<sup>e</sup> division, que des individus, à la solde du roi de Hollande, répandent et colportent de fausses nouvelles tendant à décourager l'armée. Le général rappelle aux troupes qui se trouvent sous ses ordres, qu'il est du devoir de tout militaire de faire arrêter ceux qui se rendraient coupables d'un crime de cette nature.

En conséquence, il invite les chefs de corps à prendre strictement les mesures nécessaires pour faire traduire devant le conseil de guerre en campagne tous ceux contre lesquels il existera des préventions assez fortes pour établir ce crime, prévu par l'article 65 du code pénal militaire.

Le général saisit cette occasion pour annoncer aux soldats que la division Sebastiani a chassé la flotte hollandaise de toutes ses positions; que jusqu'à présent son matériel n'a eu rien souffert du feu de l'ennemi et que, jusqu'à la dernière affaire qui a eu lieu le 11 du courant, elle n'avait à regretter qu'un homme tué et deux blessés.

Le général commandant la sixième division, Signé, NIELLON.

— On mande du pays de Nassau que l'ancien président de la chambre des députés a été arrêté le 11 décembre à Wisbade, à cause du manuscrit d'un article du journal qui est tombé entre les mains du gouvernement. (Gaz. univ.)

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 18 décembre.

La batterie de brèche destinée à battre la face gauche du bastion de Tolède, a été achevée aujourd'hui; elle est armée de six pièces de 24, et n'est séparée du bastion que par une distance de 30 mètres. On travaille à établir une contre-batterie dans la direction du même bastion. Elle sera armée de quatre pièces du même calibre.

On sait que les batteries de brèche sont destinées à ouvrir la place. Elles tirent perpendiculairement au revêtement (muraille), afin d'avoir une

moindre épaisseur à pénétrer. Elles doivent ouvrir la brèche au niveau de l'eau du fossé.

La contre-batterie doit répondre à l'artillerie du bastion de Tolède et travailler à la détruire.

On avait annoncé qu'une canonnière hollandaise démontée avait été forcée d'aborder et de se rendre aux Français. Le fait est faux; il est bien vrai qu'une canonnière a été atteinte par un boulet, parti du fort la Perle, qu'elle a dérivé et a touché un banc de sable; mais, à la marée haute, elle s'est délogée et a repris sa position ordinaire.

Il n'est pas vrai non plus que les canonnières belges aient descendu l'Escaut.

Aujourd'hui la frégate *L'Euridice* a remonté quelque peu dans la direction d'Anvers. On semble craindre un débarquement sur la rive droite; les troupes qui sont sur ce point exercent la plus active surveillance.

Les journaux de Bruxelles ont annoncé que l'armée hollandaise semblait se concentrer du côté de Bréda et d'Eindhoven. Cette nouvelle ne se confirme pas.

(Autre correspondance.)

4 heures après-midi.

Une nouvelle batterie a ouvert son feu aujourd'hui à 11 heures contre le flanc droit et la courtine du bastion de Tolède.

La batterie de brèche destinée à battre la face gauche est achevée; elle est armée de six pièces de 24.

Les habitans de la rue de la Cuiller et d'autres rues adjacentes ont reçu avis d'évacuer leurs habitations pour ne pas s'exposer aux ricochets des batteries de brèche.

4 heures 3/4. — Le roi entre en ville, accompagné du général Desprez et du colonel Buzen.

Le gros mortier a été hier essayé et a supporté parfaitement les épreuves.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de l'armée en campagne près Tilbourg, le 13 décembre :

Les deux fils aînés du prince d'Orange sont arrivés à l'armée; l'un d'eux est déjà nommé officier d'ordonnance près du roi, maintenant il se trouve attaché à l'état-major de l'armée.

— On écrit d'Amsterdam, 15 décembre :

Nous sommes maintenant en état de donner des nouvelles précises de la citadelle jusqu'à 12 à 10 heures du soir; voici ce qu'elles nous apprennent :

La nouvelle de la blessure du lieutenant-colonel Deboer n'est pas exacte.

Les assiégés font usage de tous leurs moyens, et on n'a jamais vu dans aucun siège lancer un nombre aussi considérable de bombes; la pluie de ces projectiles et des grenades est sans exemple; malgré cela la garnison est animée du meilleur esprit, notre artillerie montre beaucoup d'ardeur et de sang-froid, et a parfaitement répondu au feu de l'ennemi, elle a détruit et endommagé une partie des ouvrages de l'ennemi et démonté plusieurs de ses pièces; elle a même forcé à donner à la parallèle de la lunette St-Laurent une autre direction que celle d'abord tracée.

Notre artillerie, écrit le général Chassé, fait des merveilles, tous les corps se font admirer tant dans la défense de la citadelle que dans les sorties.

Par suite du feu extrêmement vif des batteries ennemies, plusieurs des bâtimens de la citadelle ont considérablement souffert, et il en résulte que la brave garnison se trouve privée de plusieurs objets qui lui étaient nécessaires.

Un canonnier a montré beaucoup de courage en préservant d'un grand désastre un magasin rempli de munitions et de poudre, et sur lequel était tombée une bombe; par sa présence d'esprit, il a empêché le feu de s'y communiquer.

Une partie des matelots de la flotille sous le commandement du capitaine Koopman a débarqué à la citadelle; ces matelots y rendent d'importans services, entre autres en transportant par les chaloupes les blessés en lieu de sûreté, et en leur rendant les soins que leur état exige. Malgré le feu terrible de l'ennemi, le nombre de nos blessés est peu considérable, il ne s'élève qu'à 136, et celui des morts à 36. Parmi les officiers gravement blessés, on remarque le premier lieutenant du génie comte Van Limbourg-Stürum, le lieutenant Van Buren, et l'adjudant sous-officier Roger.

Un seul homme a déserté pendant les 12 jours du siège, c'est un Français né à Lille, nommé Cazet, il servait dans les flanqueurs de la 9<sup>e</sup> division.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 28 novembre 1832.

Présens : MM. Louis Jamme, président, Guillaume Plumier, Dejaer, Demonceau, Defoos, Nagelmackers, de Behr, Richard, Burdo, Frankinet et Bayet.

Absens : MM. Raikem, président de la représentation, de Laminne, Billy, Lombard, de Bre du sénat, Dewandre et Francotte. Empêché : M. Dehasse.

Le conseil prend la décision suivante sur la relative à l'impasse de la Maternité.

Le conseil, vu la réclamation adressée au roi Hardy, Drekenkel, Quirini, ayant pour objet de l'impasse de la Maternité et sa communication rue de l'Université,

Vu également les observations de l'architecte de la ville, ensemble la délibération du conseil de régence en date du 2 juillet 1829;

Où le rapport de sa commission;

Considérant que les actes que les pétitionnaires prétendent avoir exercés dans le bras de la Meuse, auquel aboutissait la ruelle de la Maternité, ne sont que des actes de pure faculté qui n'ont pu fonder aucun droit en faveur de ceux qui les ont pratiqués; que d'ailleurs ce bras de rivière était à sec la plus grande partie de l'année, ou ne contenait qu'une eau bourbeuse et fétide, qui ne pouvait servir à personne;

Considérant que la ruelle dont il s'agit n'a pas la largeur nécessaire pour donner passage aux voitures, que son niveau est d'un mètre plus bas que celui de la rue de l'Université, et que son ouverture dans cette rue, à la hauteur des nouveaux édifices, y ferait le plus mauvais effet;

Considérant qu'il importe à la salubrité et à l'embellissement de la cité de ne pas multiplier inutilement les petites ruelles; que par l'établissement des nouvelles rues, celle de l'Etuve offre un passage plus sûr et plus commode pour arriver aux maisons des habitans de ce quartier;

Considérant que la rue de la Cathédrale parallèle à l'impasse de la maternité n'en est éloignée que de 20 mètres et offre une communication propre à suppléer celle de la maternité, du côté de St-Denis et de la rue de l'Etuve;

Considérant que dans ladite impasse il n'existe que deux portes; l'une qui n'est qu'une porte de derrière, et l'autre l'entrée de la maison du curé de Saint-Denis qui n'est pas parmi les réclamans, est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la réclamation des sieurs Hardy, Derckenkel et Quirini.

— On soumet le procès-verbal d'une saisie de trois sacs de pruneaux pesant sept cent soixante livres, dressé le 11 février dernier, pour fausse déclaration à l'administration des taxes municipales. On y a énoncé comme contrevenant un sieur . . . . . au lieu du sieur . . . . . ce qui rend nul le procès-verbal. Il n'y sera donc pas donné suite. L'objet saisi restera à la disposition de l'administration conformément au règlement.

— Le conseil prend la résolution suivante :

Vu la lettre de M. le colonel en chef de la garde civique du 18 octobre dernier, par laquelle il annonce que 30 gardes civiques de cette ville offrent de se monter et de s'équiper à leurs frais pour former une compagnie à cheval, en conformité de l'art. 33 de la loi de 31 décembre 1830.

Considérant que ces mêmes gardes ont déjà fait le service à cheval dans diverses circonstances extraordinaires; que leur zèle, leur activité a été très utile à la chose publique, et qu'il ne peut qu'être avantageux de régulariser cette compagnie, arrête :

La formation d'une compagnie de gardes civiques à cheval est autorisée pour la ville de Liège en conformité de l'art. 33 de la loi du 31 décembre 1830.

— On soumet au conseil la question de savoir si l'on continuera encore à employer des hommes de peine en dehors de l'entreprise du balayage de la ville. Il la résoud négativement, et charge une commission d'examiner les changements qu'il conviendrait d'apporter aux conditions de ladite entreprise, pour mieux atteindre le but : elle lui fera un rapport incessamment.

Le conseil autorise le bureau central de bienfaisance suivant sa demande du 24 octobre dernier, à imputer sur le fonds des dépenses imprévues de 1832 le paiement de 257 florins six cents pour frais de procédure et copies de titres, délivrées aux archives de la province.

— Le directeur de l'orchestre du théâtre provoque une augmentation du personnel de cet orchestre et des salaires de quelques artistes qui en font partie. Le conseil renvoie cette affaire à la commission des actionnaires de la salle, qui pourrait prendre cette demande en considération après l'expiration du contrat passé avec le directeur actuel du spectacle.

— La commission d'instruction sera invitée à présenter des candidats au conseil pour la nomination des membres qui composeront la commission chargée de la surveillance de l'école industrielle.

— M. Ferdinand Pilot-Terwagne demande de transférer à 24 mètres vers le Nord dans la même direction, sous le plan annexé au présent, un sentier qui, du derrière des maisons du faubourg Saint-Léonard, communique avec le quai de ce nom. Cette demande publiée n'a donné lieu à nulle opposition, et en effet la communication serait même améliorée par ce changement. Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de l'effectuer. Cette affaire sera soumise aux états-députés.

— M. Bauduin Bayet est élu membre de la commission de la surveillance de l'académie de dessin, en remplacement de M. de Gerlache, appelé aux fonctions de président de la cour de cassation.

— Le conseil délègue MM. B. Bayet et T. Frankinet pour faire partie de la commission chargée de la nomination des experts et contre experts qui feront les évaluations, recensement et dénombrement relatifs à l'assiette de la contribution personnelle pour 1833 en conformité de la loi du 28 juin 1822.

On s'ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 17 décembre.

remises : 2 garçons, 5 filles.
Décès : 2 garçons, 4 filles, 3 hommes, 3 femmes, savoir :
Martin Delvaux, âgé de 84 ans, cocher, rue Cheravoie, veuf d'Elisabeth Pirotte. — Renier Nois, âgé de 72 ans, tisserand, rue Neuve, époux de Marie Elisabeth Henrard. — Noël Chefnay, âgé de 69 ans, tapissier, rue Lulai, époux en deuxièmes nocces d'Antoinette Bika. — Marie Tonnar, âgée de 80 ans, journalière, rue du Verd-Bois, veuve de Pierre Courard. — Marie Jeanne Masillon, âgée de 32 ans, rue Saucy, épouse d'Arnold Renette. — Marie Anne Trillez, âgée de 19 ans, couturière, rue du Champion.

Du 18 décembre. — Naissances : 4 garçons, 3 filles.
Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes ; savoir :
Jacques Demblève, âgé de 80 ans, tisserand, rue Grande-Bèche, veuf de Marguerite Cuideur. — Catherine Jadouille, âgée de 72 ans, rue Pierreuse, veuf de François Ledent. — Marie Servais, âgée de 63 ans, servante, rue Pont Saint-Nicolas.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 20 décembre 1832, abonnement courant, une représentation de Un Duel sous Richelieu, drame en trois actes mêlé de couplets, précédé par la Fiancée, opéra en 3 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FABRIQUE ET MAGASIN DE MEUBLES au dernier goût.

L. M. DENOEL a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir rue Haute-Sauvinière, n° 556, un Magasin de Meubles en acajou et autres.
Il espère, par la modicité de ses prix, la qualité et le goût des meubles dont son magasin sera constamment assorti, mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. 96

( ) Pour cause de décès, on VENDRA le 21 décembre, à 2 heures, en la maison n° 355, rue Pierreuse, une quantité de MEUBLES et de MARCHANDISES d'auage. Argent comptant.

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filoselle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets ; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.
500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

M. L'ÉVÊQUE, capitaine d'artillerie, italien expatrié, d'origine belge, voulant utiliser son séjour à Liège, offre ses services pour l'enseignement de la langue italienne.
Il se rendrait à domicile pour des leçons particulières, et il se fait fort de mettre au courant des principales difficultés de l'italien, dans l'espace de deux mois, ceux des élèves qui connaîtraient déjà le français par principes.
Ses leçons se payeront 15 francs par mois. Elles se donneront tous les jours, le dimanche excepté, et dureront une heure. Il sera fait une différence de prix quand, dans la même maison, il se trouvera plus d'un élève.
Pour la facilité des personnes qui sont occupées pendant la journée, il donnera des leçons dans la soirée à son domicile. Le prix par mois est provisoirement fixé à 10 francs, jusqu'à ce que le nombre des élèves permette de le diminuer.
Rue du Pont, près du Marché, n° 834, chez M. J. F. EYMAEL, négociant en vins et liqueurs. 405

Belle VENTE de BOIS Taillis et haute Futaye.

Lundi 31 décembre 1832, à 10 heures précises du matin, madame la baronne de Goer de Herve de Bierset, fera vendre en sa ferme de Natinne, par le ministère du notaire DELVAUX, une quantité de portions de beaux bois taillis, croissant dans ses bois de Natinne et Paillemont ; plus quantité de portions de bois de haute futaye, dans lesquelles se trouvent plusieurs beaux chênes d'une grosseur extraordinaire, dont un à 5 aunes 2 palmes (18 pieds) de circonférence ; hêtres, césisiers, etc., croissant dans son bois de Haledet, coupe de l'année dernière. A crédit.

( ) Vente d'une Maison propre à tout commerce.

Lundi 7 janvier 1833, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M° DELBOUILLE, notaire à Liège, rue devant Sainte-Croix, il sera VENDU aux enchères une grande MAISON, propre à tout commerce, cotée 577, avec cour, bâtiment derrière, jardin et dépendances ; sis rue pont d'Avroy, à Liège.

Cette VENTE présente toute sécurité et des facilités pour acquérir.
S'adresser audit M° DELBOUILLE, lequel est chargé de placer en prêt, sur hypothèque, plusieurs capitaux de 10, 20 et 30 mille francs, en dessous de 5 p. 0/0.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Revu avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignements officiels sur les changemens survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 cent. (56 cents.)
Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes (80 cents.)

A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale.
A Aubel, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Waremmé, chez RENSON, libraire.
A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraires.
A Verviers, chez RENARD-CROISIER.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGOUL.

VENTE D'UNE GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que le vendredi 1er mars 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, d'abord en lots partiels, divisés par exploitation, et ensuite en masse, en l'étude de M° DUSART, notaire à Liège, une belle PROPRIÉTÉ, située en la commune de la Reid, à une lieue de Spa et à deux de Verviers, province de Liège ; consistant en un château, trois fermes, bois, carrière, four-à-chaux, etc. Elle est très-favorablement située, réunit tous les agrémens de la campagne et les communications en sont faciles.

Il y a toute sécurité pour acquérir et facilité le paiement. S'adresser audit notaire DUSART, rue Feronstrée à Liège, pour voir les titres de propriété, connaître les conditions et se procurer des placards contenant la formation des lots.

CHAMBBE garnie à LOUER avec pension, rue du Pont, n° 903. 260

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux grandes cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc. S'adresser au notaire BOULANGER. 50

A LOUER un petit JARDIN avec MAISONNETTE et grande cave, situé aux Weines. S'adresser n° 130, rue Hors-Château. 48

( ) A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

En l'étude de M° BERTRAND, notaire à Liège :
1° Une pièce de terre de la contenance d'un bonnier 9 perches, située au village de Liers, joignant à M. Renard, à Guillaume Maille et à la chaussée.

2° Une autre de 61 perches 2 1/2 aunes, sise en lieu dit en Felomé, commune de Liers, joignant à M. Collin, à la Veuve Cloes, etc.

3° Une autre de 26 perches 15 aunes, située à l'Arbre Ste-Barbe, commune de Kocour, joignant aux enfans Jean Massart et aux chemins.

4° Une autre, de 17 perches 43 1/2 aunes, sise au même lieu que la précédente, joignant à Messieurs Orban et Jabon,

5° Une de 21 perches 80 aunes, située en la commune de Liers, tenant aux Demoiselles Delbrassinne et à Bouffard et Maquin.

6° Une de 47 perches 95 aunes, en la commune de Mortre, joignant à Thiry Thonnart, Joseph Dargent et Massart.

7° Une de 23 perches 98 aunes, sise en lieu dit Manon, commune de Fexhe près Slins, joignant à MM. Renaert et Fraikin.

8° Une de 43 perches 59 aunes, en la commune de Liers, en lieu dit Weyke, joignant à MM. Renaert, Fouarge, etc.

9° Une de 10 perches 89 aunes, en la même commune près d'Enixhe, tenant à Pierre Leclercq et à Mathieu Antoine.

10° Et une autre de 47 perches 4 aunes, sise en la même commune, en lieu dit sur Don, joignant Jean Gerard, la veuve Hubert Watrin, Bertrand Darcis et autres.

Il sera procédé, le 24 courant, à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION publique de l'entreprise des transports militaires par terre et par eau, dans toute l'étendue du royaume pendant l'année 1833.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la 2e division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 17 décembre 1832.

MAISON à LOUER rue Table-de-Pierre, n° 496. 92

( ) ADJUDICATION D'IMMEUBLES ET RENTES.

Elle aura lieu par le ministère de M° BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre ; savoir : les immeubles le 3 janvier et les rentes le 4 du même mois, 10 heures précises du matin.

Désignation des immeubles :

1° Une maison très-vaste, connue sous la dénomination de la Ferme de la Vache, sise à Liège, rue Pierreuse, n° 202, avec étables, écurie et autres bâtimens et 4 bonniers 96 perches 34 aunes de jardins potagers et prairies ; le tout bien exposé en plein rapport.

2° Une maison, sise en cette ville, en ladite rue Pierreuse, n° 203, avec un petit jardin, contenant 49 aunes.

3° Une autre maison, n° 204, située en la même rue, avec un jardin de la contenance de 3 perches 88 aunes.

4° Une autre cotée 205, servant de maison de maître, située en la même rue, avec un beau jardin, contenant 35 perches 74 aunes.

5° Une autre maison, en la même rue, n° 287.

6° Une autre maison très-vaste, avec porte cochère, remise, écurie, grande cour et un bâtiment fort spacieux au fond de la cour, située à Liège, rue fond St. Servais, n° 478, ayant été occupée par Mne. de Sonval, de Wamont.

7° Et une pièce de terre ou prairie, contenant 2 bonniers 4 perches 90 aunes, située en la commune de Boyenistier, exploitée par la V° Jacques Léonard, dudit lieu.

Désignation des rentes :

1° Une de 336 francs, au capital de 11,499 francs, due par la dame Defraigne, V° Bernimolin.

2° Une autre d'un muid d'épeautre, effractionnée à 3 fls. Bbt. Liège, due par la V° Parté, d'Amay.

3° Une de 178 frs. 69 c., au capital de 8,022 frs. 79 c., due par Mme. d'Omalus de Halloy.

4° Une de 25 francs 83 centimes, due par Guillaume Baré, de St. Georges.

5° Une de 122 litrons 85 dés (4 setiers) d'épeautre, due par M. de Favereaux.

6° Une de 48 francs, au capital de 1,600 francs, due par Etienne Charlier de Pitet.

7° Une de 5 setiers 1/2, ou 168 litrons 92 dés d'épeautre, due par M. Paquet, de St. Georges.

8° Une de 4 muids, ou 982 litrons 78 dés d'épeautre, due par Gilles Distexhe, de St. Georges.

9° Une de 9 francs 72 centimes, due par Joseph Hans, d'Anthienne.

10° Une de 18 francs 23 c., due par M. de Thiery, au capital de 607 frs. 78 c.

11° Une de 12 setiers, ou 368 litrons 55 dés d'épeautre, due par J. L. Mossoux, de Fise-Fontaine.

12° Une de 9 francs 11 centimes, due par J. F. Guerin, de Mons, près Montegnée.

13° Une de 6 francs 7 centimes ; due par M. de Villenfagne.

14° Une de 25 francs 83 centimes, due par Maximilien Harbart, de St. Georges.

15° Une de 6 setiers, soit 184 litrons 27 dés d'épeautre, due par Jean Duchesne de Jupille.

16° Une de 2 muids, ou 492 litrons 39 dés d'épeautre, due par M. Nizet, propriétaire à Flémalle.

17° Une de 10 setiers 1/2, ou 322 litrons 48 dés d'épeautre, due par Henri Michel, de St. Georges.

18° Et une de 4 setiers, ou 122 litrons 85 dés d'épeautre, due par Henri Pirotte, de St. Georges.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, audit M° BERTRAND, notaire.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter, au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 déc. — Métalliques, 84 1/4. — Actions de la banque 1083 0/0

Fonds anglais du 15 décembre. — Consol., 83 3/8 0/0. — Fonds belges, 74 3/4. — Hollandais, 41 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 17 décembre. — Dette active, 40 1/4 0/0, idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 65 0/0 ; idem 3 1/2 0/0, 53 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co., 92 93 1/2 0/0, idem ins. gr. liv., 00 0/0, idem C. Hamb., 00 0/0 ; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 0/0, 69 3/8. — Métalliques, 82 1/2. — Naples Valc., 75 3/4. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 50 3/8 0. — A. R. 1re levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2e levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 0 0/0. — Bill. du trésor, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 18 décembre.

Effets publics. — Métalliques, 87 1/2 00 P. — Lots particuliers, 382 1/2 A. — Napolitains, 75 1/2 A. — Guebarde 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0 ; idem Amsterdam, 51 1/4 1/2 P. — Anglo danois, 00 00. — Lots de Pologne, 00 0/0 00. — Anglo brésiliens, 49 1/2 A. — Emprunt romain, 80 0/0 N. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 75 0/0 A.

Bourse de Bruxelles, du 17 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 1/2 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 5/8. — Emprunt de 24 millions, 75 0/0 P.

H. Li gnac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège